

CH'TI BIKE TOUR

REGLEMENT DU DEFI Randonnée du Ch'ti Bike Tour

1. DEFINITION

Le défi du Ch'ti bike tour » est une randonnée cyclistes route sur une journée se déroulant au départ et à l'arrivée d'Armentières. La randonnée se déroulera sur route ouverte à la circulation et aucun classement ne sera donné à l'arrivée. La randonnée est ouverte à tous à partir de l'âge 16 ans et se déroulera le samedi 31 août 2024.

2. PARCOURS

1 parcours de 230km à parcourir sur une journée

3. AFFICHAGE DU PARCOURS

Le parcours est disponible sur le site internet www.lechtibiketour.org.

Chaque participant pré inscrit par internet recevra en outre la trace GPS du parcours la veille de l'épreuve.

4. CODE DE LA ROUTE

La randonnée cyclotouriste n'est pas prioritaire. Les participants sont donc tenus de respecter le code de la route.

5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En tant que cycliste inscrit vous vous engagez à respecter la nature qui vous entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables. En tant que participant vous vous engagez à ramener tous vos déchets et à les déposer dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs.

6. MATERIEL VELO

Le participant utilise un vélo de type route en parfait état de circulation.

PROTECTIONS : le port d'un casque à coque rigide est vivement recommandé.

PLAQUES DE CADRE : L'organisateur remet à chaque participant inscrit par internet une plaque de guidon numérotée et doté d'une puce pour le chronométrage. Cette plaque doit impérativement être attachée sur le guidon du vélo avec les colliers remis à cet effet.

7. RAVITAILLEMENT

Les organisateurs proposent 4 ravitaillements le long du parcours.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la randonnée il faut rassembler les conditions suivantes :

- Avoir plus de 16 ans le jour de l'épreuve.
- Pour les mineurs présenter l'autorisation parentale remplie.
- Être en bonne santé et ne présenter aucune contre-indication à la pratique cycliste.
- Posséder une assurance responsabilité civile
- Être à jour de ses règlements
- Accepter le présent règlement

9. L'INSCRIPTION DONNE DROIT

- A l'accès aux ravitaillements
- A une plaque numérotée collector
- Au Sandwich et à la boisson à l'arrivée
- Au parc à vélo
- Aux massages
- Au diplôme téléchargeable
- A la participation à la tombola
- A l'assistance technique

10. DROIT A L'IMAGE

En acceptant le présent règlement, le participant quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à « utiliser » son image (photos ou vidéos) pour sa communication et celle de ses partenaires.

11. COMPORTEMENT, DISCIPLINE ET SECURITE

Le participant s'engage à respecter le règlement du Ch'ti Bike Tour, il s'engage à respecter le code de la route et à se soumettre aux injonctions des organisateurs ou des autorités locales. Le participant s'engage aussi à respecter la nature et son environnement et à ne pas jeter de détritrus sur la voie publique. *

12. DROIT D'INSCRIPTION

L'inscription est personnelle, et irrévocable. Elle ne peut être ni échangée ni cédée ni remboursée. Cette inscription donne droit à l'attribution nominative et chronologique d'un numéro de plaque de guidon. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il advienne. Aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'absence, désistement du participant ou en raison de l'ajournement ou de l'annulation de l'épreuve, et pour quelque raison que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque de guidon et son inscription à une tierce personne sera tenue comme responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur la randonnée cycliste. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure le participant à la randonnée. La plaque de guidon devra être accrochée au vélo et être visible des organisateurs.

- Avant le 31 juillet : 8 € *

- Par internet après le 31 juillet: 15€ *

*+1€ de frais d'inscription

- Offre groupes et clubs : Pour 10 inscrits la 11^e inscription offerte

13. ASSURANCES Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Accident corporel : Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle d'accident couvrant les éventuels frais. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type de randonnée. Dans le cas contraire il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire l'assurance adaptée proposée par la fédération ou l'assureur de leur choix. Dommage et responsabilité du matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance de leurs biens pendant l'épreuve.

14. ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou annuler à tout moment la randonnée, avant et pendant le jour J. Cela ne donnera droit à aucun recours.